

COMMUNE DE SAINT-OYENS



MUNICIPALITE AU CONSEIL GENERAL

Préavis N°3/06.2025

**Rapport de la Municipalité
au Conseil Général
sur les comptes pour l'année 2024**

Municipal responsable : Catherine Lehmann, Syndique

Séance avec la Commission de gestion finances : 22 mai 2025



Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'art. 93c de la Loi sur les Communes, au règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979, et à l'art. 87 du Règlement du Conseil Général, la Municipalité soumet à votre approbation les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2024.

Dans sa séance du 31 mars 2025, la Municipalité a adopté les comptes de l'année 2024.

Le résultat présente un excédent de charges de CHF 44'538.14, pour des charges de CHF 2'445'617.90 (+9.8%) et des revenus de CHF 2'401'079.76 (-5.2%), en regard d'un budget qui prévoyait un déficit de CHF 53'910.

1. Commentaires sur les comptes

Autorités (10)

Le traitement des autorités (Conseil Général et Municipalité) est légèrement supérieur au budget (+7.9%), en raison notamment de 2 séances supplémentaires du Conseil Général. A noter que la participation du Canton à l'étude de fusion est conforme aux prévisions.

Administration (11)

Les honoraires de révision du PACOM sont supérieurs au budget (110.3185.02) en raison du traitement de dossiers d'opposition. Les honoraires et frais liés aux permis de construire sont supérieurs aux prévisions, et comprennent notamment l'abonnement à un logiciel de suivi du traitement des dossiers de police des constructions (CHF 2'500 CHF/an). A noter que les émoluments perçus par la commune en matière de police des constructions sont en regard des charges (110.4310.00).

Nous avons débuté le projet de PECC en 2023. Il dure 4 ans (coût total prévu de CHF 25'000, subventionné à 50% par le Canton).

Impôts (21)

Le Canton nous a demandé de provisionner CHF 10'000 pour les débiteurs douteux. L'impôt sur le revenu est sensiblement en ligne avec 2023. L'impôt sur la fortune est en augmentation (+31%). Les droits de mutation ainsi que les gains immobiliers sont en forte augmentation, mais ceux-ci sont comptabilisés dans le calcul de péréquation cantonale qui s'en trouve ainsi péjorée pour notre commune.

Forêts (32)

Nous avons reçu CHF 16'925.75 au titre d'une subvention pour les zones humides du Marais. Un nouveau bail à ferme a pris effet au 1^{er} janvier 2024.

Bâtiments (35)

Divers travaux d'entretien ont été menés dans les bâtiments locatifs. Nous avons dû aménager la sécurité du local à pellets pour le locatif Place de l'Eglise 1-3. Nous y avons également rénové une salle de bains. Nous avons remplacé le brûleur à mazout au Maupas 1, et fait divers travaux au Village 8. La locataire des locaux commerciaux au Fayé 1 a résilié son bail courant 2024 : la gérance n'ayant pas trouvé de nouveau locataire, la Municipalité étudie diverses pistes (rénovation du bâtiment, nouvelle affectation, etc.) qui seront évaluées courant 2025.

Travaux (4)

Routes (430)

Le projet de réfection de la route de Gimel s'est terminé avec un résultat meilleur qu'anticipé, et l'amortissement de cet investissement sera porté aux comptes dès 2025. Pour rappel, le préavis 4/2023



portait sur une dépense globale de CHF 648'000, or les coûts totaux ont été contenus à CHF 586'705.55, moins une subvention cantonale de CHF 99'132, soit un total net de CHF 487'573.55.

Nous avons également entrepris l'aménagement du chemin piétonnier au Maupas, conformément au préavis 8/10.24. L'amortissement de la réfection du chemin du Stand est à présent intégré dans les comptes, conformément au budget.

La zone 30 km/h (préavis 9/10.24) a été mise en place, avec un coût total de CHF 25'821.10, dont CHF 19'338.35 inscrits dans les comptes 2024 (préavis : crédit de CHF 33'000). Le solde sera payé en 2025. Ce coût est financé par la trésorerie courante.

En outre, la totalité de l'éclairage public a été changé, conformément au préavis 07/12.23, pour un coût total de CHF 39'691.55 porté au bilan (préavis : CHF 40'200).

Ordures ménagères (450)

Les coûts sont en ligne avec l'année précédente.

Déchetterie intercommunale (452)

Les coûts augmentent en comparaison avec 2023 (+13.9%), en raison principalement de l'imputation comptable en 2024 de l'évacuation des déchets de matières compostables. La location des bennes est comptabilisée séparément pour plus de lisibilité des comptes : CHF 10'507.40 (452.31.60.01) par année, alors qu'elle était avant intégrée dans chaque compte de déchets par type.

Réseau d'égouts et épuration (46)

L'AIER ayant terminé l'amortissement d'une dette, la participation des communes s'en trouve diminuée. Par ailleurs, la facturation des taxes de raccordement a été importante en 2024, représentant des revenus exceptionnels qui nous permettent d'attribuer CHF 40'786.48 aux financements spéciaux, ce compte devant être à l'équilibre. Il est à noter que la Commune ne refacture pas la taxe sur les micropolluants à ses habitants.

Instruction publique (5)

Les comptes 2024 de l'ASSAGIE (51) bouclent avec une charge pour la Commune de CHF 236'443.70 (+14.7% par rapport à 2023), en lien avec une augmentation du nombre d'élèves au primaire à la rentrée 2024 (+7).

Les comptes 2024 d'ENJEU (52) se montent à une provision de CHF 60'000.00. Le compte 52 intègre également le solde ENJEU de 2023. Cette différence est essentiellement due au fait que le nombre d'enfants scolarisés a doublé à la rentrée 2024 (10 contre 5 en 2023).

Défense contre l'incendie (65)

Notre participation au SDIS a encore augmenté, la participation s'élève désormais à CHF 43.50 par habitant.

Service social (71)

Notre participation à l'AJEMA, FAJE, UAPE et préscolaire a augmenté de +24% en 2024 par rapport à l'année précédente, à CHF 201'205. Ceci est principalement dû à l'augmentation des heures consommées en accueil préscolaire et parascolaire.

Service des eaux (81)

La facturation de taxes de raccordement extraordinaires nous ont permis d'attribuer CHF 57'191.28 aux financements spéciaux, ce compte devant être à l'équilibre.



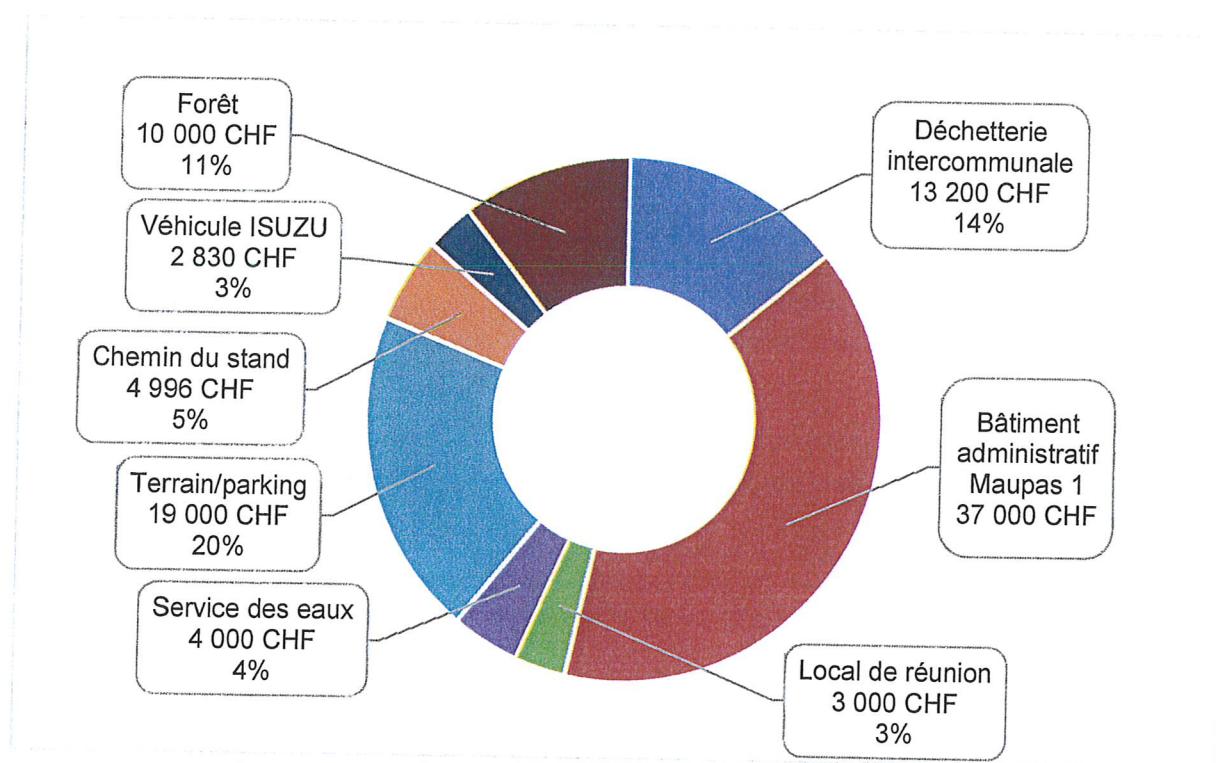
2. Investissements, amortissements et emprunts

Investissements 2024

Patrimoine administratif

Remplacement luminaires EP	39 691,65
Création chemin piétonnier chemin du Maupas	9 368,45
Réfection surface route de Gimel	<u>584 569,30</u>
Total	633 629,40

Amortissements patrimoine administratif 2024



Amortissements patrimoine financier 2024

Terrains des Vermennes	10 000 CHF
Auberge, assainissement et création de chambres d'hôtes	<u>50 700 CHF</u>
TOTAL	60 700 CHF

Amortissements emprunts 2024

	31.12.2023	31.12.2024
CIP	77 050	5 000
CIP, 1er étape réfection route du village	130 000	10 000
CIP	640 704	23 000
CIP	150 000	12 000
CIP, réfection route du village	70 000	10 000



CIP	520 000	20 000	500 000
CIP	110 000	10 000	100 000
CIP	1 000 000	1 000 000	0
Postfinance		-1 000 000	1 000 000
Postfinance route de Gimel			640 000
CIP, aménagement déchetterie	90 000	15 000	75 000
Postfinance, Auberge	<u>1 259 999</u>	<u>46 667</u>	<u>1 213 332</u>
Total	4 047 753	151 667	4 536 086

CONCLUSION :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE SAINT-OYENS

- Vu le préavis de la Municipalité N° 3/06.2025 relatif aux comptes pour l'année 2024;
- Entendu le rapport de la Commission de gestion/finances ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. D'adopter les comptes 2024 tels que présentés, avec un excédent de charges de CHF 44'538.14;
2. D'en donner décharge à la boursière ;
3. D'en donner décharge à la Municipalité ;
4. De donner décharge de son mandat à la Commission de gestion/finances.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 avril 2025 pour être soumis à l'approbation du Conseil Général

La Syndique
Catherine Lehmann



La Secrétaire
Christine Parmelin

Approuvé par le Conseil Général dans sa séance du 11 juin 2025

Le Président

Ives Crottaz

La Secrétaire

Barbara Liardet

